

# Addiction aux jeux d'argent chez une personne âgée

Par [bdel](#) Postée le 16/02/2025 05:23

Bonjour, Je soupçonne ma belle-mère de 81 ans d'être addictive aux tickets à gratter. En épluchant ses comptes sur les 6 derniers mois, on retrouve énormément de retrait de petites sommes (20/30€) plusieurs fois par jour, pouvant aller à plus de 1000€ dans le mois. Elle refuse de nous dire à quoi servent ces montants, mais nous savons qu'elle achète régulièrement des jeux à gratter. Il y a aussi beaucoup de hors forfait sur son mobile et sa ligne fixe, sans doute pour des SMS ou des numéros surtaxés. Nous n'avons pas eu accès à ses factures détaillées. Comment devons nous procéder si elle refuse de reconnaître son addiction ? Peut-on se faire aider par des professionnels et si oui, où trouver des coordonnées de spécialistes en addiction ?

---

**Mise en ligne le 19/02/2025**

Bonjour,

Nous sommes sensibles à votre inquiétude en ce qui concerne votre belle-mère. L'addiction aux jeux d'argent peut être lourde à vivre pour les personnes de l'entourage car elle affecte l'équilibre financier de la personne et de son foyer ainsi que l'équilibre des relations familiales. De plus, elle peut aussi sembler incompréhensible voire insensée pour les proches.

Sachez que si votre belle-mère souffre d'une addiction aux jeux, il lui est réellement difficile voire impossible de s'empêcher de jouer. Faire des efforts, se mettre des limites, se raisonner sont précisément les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes dépendantes.

Lorsque les mécanismes de l'addiction sont à l'œuvre il est souvent complexe pour la personne, toute seule, de changer les choses. Le jeu prend toute la place dans sa vie et, si les soucis financiers s'accumulent, bien souvent l'envie "de se refaire", de récupérer les sommes perdues, de tenter sa "chance" une dernière fois pour essayer son découvert ou ses dettes devient quasiment obsédante et compulsive.

En effet, une dépendance se caractérise par l'envie irrésistible et obsessionnelle de jouer qui va mettre la personne dans une telle tension qu'elle ne pourra voir soulagée que lorsqu'elle se mettra à jouer. Comme le joueur a perdu le contrôle de son comportement, cela peut conduire fréquemment à des sentiments de honte, de culpabilité qui peuvent à leur tour générer mal-être, agressivité et disputes.

Vous constatez des dépenses qui vous alertent en consultant les relevés de compte. Nous imaginons que vous craignez que votre belle-mère ne se mette en situation financière délicate ou s'endette.

Si le dialogue avec votre belle-mère vous semble possible, vous pouvez exprimer ce que vous ressentez, ce que vous avez constaté et vos interrogations sur ce sujet. Malheureusement, vous ne pourrez pas agir sur son comportement de jeux. La démarche de changement doit avoir un sens pour elle pour qu'elle l'initie, dès lors qu'elle sera prête à cela. Reconnaître sa dépendance et arrêter de jouer sont des pas difficiles à franchir car cela implique des renoncements à, par exemple, l'espoir du gain, le plaisir immédiat lié au jeu, ou encore à des habitudes qui ont pu s'ancrer dans le temps...

Vous pouvez aussi vous faire aider. Il existe des lieux de consultations spécialisées dans l'aide aux joueurs et à leurs proches, on les appelle des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Toute une équipe pluridisciplinaire spécifiquement formée en addictologie (médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux...) pourra vous recevoir pour de l'écoute et du soutien bienveillants et non jugeants. Vous pourrez demander conseil face à la situation financière de votre belle-mère.

Nous vous joignons ci-après 3 adresses de CSAPA qui reçoivent l'entourage, au plus proche de votre domicile. N'hésitez pas à les contacter pour des informations et/ou un rendez-vous.

Pour information, nous nous permettons également d'ajouter un lien vers quelques articles issus de notre site internet.

Si vous souhaitez de l'écoute ou des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à joindre nos écoutants. Ils sont disponibles 7j/7 par téléphone de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ou par tchat, depuis notre site internet, de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Avec tout notre soutien dans ces moments difficiles,

Bien cordialement,

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes**

---

## [Association RESSY : Relation d'aide Santé Sud Yvelines](#)

3, avenue du Manet  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

**Tél :** 01 39 30 44 99

**Site web :** [www.ressy.info](http://www.ressy.info)

**Accueil du public :** Les entretiens se font sur rendez-vous par une équipe pluridisciplinaire (psychologues, thérapeutes et animateurs de santé) : du lundi au samedi.

[Voir la fiche détaillée](#)

## [CSAPA du Centre Hospitalier de Versailles: Site de Trappes](#)

3, place de la Mairie  
Institut de Promotion de la Santé - 2ème étage  
78190 TRAPPES

**Tél :** 01 73 85 60 00

**Site web :** [www.ch-versailles.fr/Addictologie/5/5/42](http://www.ch-versailles.fr/Addictologie/5/5/42)

**Accueil du public :** Sur rendez-vous : Lundi-Mercredi-Jeudi : 9h-12h30 - 13h30-17h, Mardi: 10h-12h30 et 13h30-19h (pas de consultation de 13h30 à 16h30) Vendredi: 9h-12h30 et 13h30-16h.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Sur rendez-vous des jeunes de moins de 24 ans inclus, avec ou sans entourage.

[Voir la fiche détaillée](#)

## [CSAPA du Centre Hospitalier de Versailles: site de Versailles](#)

55 rue du Maréchal Foch  
78000 VERSAILLES

**Tél :** 01 39 63 95 00

**Site web :** [www.ch-versailles.fr/Addictologie/5/5/42](http://www.ch-versailles.fr/Addictologie/5/5/42)

**Accueil du public :** Consultation sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 (accueil téléphonique ouvert dès 9h). Fermeture de l'accueil le lundi après midi (dès 13h) et le vendredi de 13h à 14h.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Sur rendez-vous des jeunes de moins de 24 ans inclus avec ou sans entourage.

**Substitution :** Initiation, suivi et délivrance de traitement de substitution aux opiacés pour les usagers suivis.

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- [qu'est ce que le jeu problématique](#)
- [les conséquences du jeu problématique](#)
- [protection et accompagnement social et juridique](#)
- [il-elle ne veut pas arreter, que faire](#)

